

COMMUNE DE WASNES AU BAC

Informations municipales

18 JUIN 2022 : APPEL A LA FETE DE L'ECOLE « LA FONTAINE »



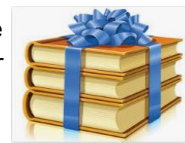
Malgré la forte chaleur, nous étions bien nombreux en ce samedi sous la halle pour participer à la fête de l'école, tous heureux de nous retrouver après deux ans de COVID et interdiction de rassemblement.

Emmenés par leurs institutrices, les enfants nous ont régalés de chants, saynètes et danses reprenant des standards récents et plus anciens avec pour thème le TOUR DU MONDE. Nous avons ainsi traversé les cinq continents au gré d'un spectacle joyeux et alléchant nous invitant au voyage.



Après une restauration rapide bien méritée (merci à Joël et Philippe pour leur aide), l'APE a organisé sa kermesse : Enfants, parents et grands-parents se sont précipités sur les jeux, stands et autres enveloppes surprises pour tenter de gagner l'un des nombreux lots.

La journée s'est terminée par une tradition que la municipalité entend faire perdurer : la remise des prix, à laquelle s'est ajouté le bon d'achat donné par l'APE à chaque élève entrant en 6^{ème} l'an prochain.



Quel succès !

Celui-ci est le résultat d'un investissement sans faille de l'association des parents d'élèves (APE) emmenée par Jessica BERNARD, Présidente. Bien que peu nombreux, les membres de l'association n'ont pas compté leurs heures pour proposer cette belle fête aux enfants, parents et wasnois.

Merci à l'APE pour nous avoir fait passer une belle journée empreinte de convivialité et de bonne humeur !

Sachez que l'activité de l'APE ne se limite pas à cette fête : outre d'autres actions ponctuelles tout au long de l'année scolaire, elle a aussi organisé avec le corps enseignant le voyage de classe du 30 juin à NAUSICAA (recherche du moyen de transport) et la sortie découverte des enfants dans les marais et jeux au terrain du 1^{er} juillet.



Les
brèves
de
Gustine



Info n°10

04.07 2022



GESTION DES DECHETS VERTS !!!

Savez-vous que votre municipalité a découvert une nouvelle façon de se débarrasser des déchets verts (tonte de pelouse notamment...)?

Elle consiste à les cacher dans la poubelle couverte du cimetière !

La décomposition de ces déchets en vase clos génère une odeur pestilentielle et un suintement immonde incommodants.

La municipalité a mis à disposition des familles rendant visite à leurs défunts deux sortes de poubelles :

- ◆ Poubelle prévue pour le compostage des déchets verts **UNIQUEMENT** (terre, fleurs et plantes flétries)
- ◆ Poubelle couverte recevant tous les autres déchets non compostables (pots de fleurs, plastique, etc)

Et nous rappelons que, :

- * Hormis le respect dû à ce lieu, le cimetière n'est pas le réceptacle de vos déchets privés et l'employé communal n'est pas à votre disposition personnelle, c'est en effet lui qui va se charger du nettoyage de cette poubelle ;
- * Que des facilités ont été mises en place pour l'évacuation de vos déchets. A savoir la déchetterie et le ramassage de vos déchets verts, de porte à porte tous les 15 jours (Cf le calendrier de la SIAVED distribuée dans toutes vos boîtes aux lettres).



Nous vous invitons donc à respecter les règles de dépôt de vos déchets (Cf Gustine info n°3 du 12.03.21)

ANNONCES ET RAPPELS

1/ TOUR DE FRANCE



Le TOUR DE France sera accueilli par notre GUSTINE lors de son passage dans la commune le mercredi 6 juillet. Les rues et ruelle du marais, du Pont Rade et des Rôtisseurs ainsi que la route de Féchain seront fermées à la circulation de 13h00 à 17h00. (Tout stationnement est impossible : Cf. arrêté municipal distribué ce mois dans vos boîtes aux lettres)

La caravane passera vers 14h20, la course vers 16h30. Soyez prudents et respectez les consignes de sécurité.

2/ HORAIRES DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Lors de la fête de l'école, Mme le Maire a annoncé le vote par le Conseil Municipal de l'extension des horaires de la garderie **sans augmentation du prix** :

- * Matin de 07h00 à 08h35
- * Midi de 11h45 à 13h20
- * Soir de 16h30 à 18h30

Cette mesure répond aux souhaits de nombreux parents d'élèves et les applaudissements qui ont suivi cette déclaration ont conforté la municipalité dans sa décision d'y donner suite.

3/ FESTIVITÉS À VENIR À L'OCCASION DE LA FÊTE NATIONALE :

Le 13 juillet – 16H30 - le Comité des Fêtes organise une grande animation (jeux divers, restauration, retraite aux flambeaux et feu d'artifice)

Le 14 juillet – 09h30 : l'association des chasseurs organise un match de foot intergénérationnel (les anciens contre les jeunes), buvette.

A l'issue du match, distribution de bonbons offerte par la municipalité aux enfants de la commune de moins de 12 ans.

